

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /  
Couverture de couleur
- Covers damaged /  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /  
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /  
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin / La reliure serrée peut  
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la  
marge intérieure.
  
- Additional comments /  
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /  
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /  
Comprend du matériel supplémentaire
  
- Blank leaves added during restorations may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from scanning / Il se peut que  
certaines pages blanches ajoutées lors d'une  
restauration apparaissent dans le texte, mais,  
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas  
été numérisées.

# MIELANGES RELIGIEUX,

## POLITIKES, COMMERCIAUX ET LITTERAIRES.

Vol. XI. Montreal, Vendredi, 29 Octobre 1847. No. 14.

### NOUVEAU SCHISME EN BELGIQUE.

Ce n'est pas seulement en France que les esprits se sont agités et divisés en ces derniers temps, à l'occasion des discussions imprudemment livrées à la presse sur deux questions aussi importantes que délicates dans l'Eglise, à savoir: la séparation de l'Eglise et de l'Etat, et l'immovibilité des desservants. Quoi qu'on dise et prétende, et à quelque opinion libre qu'on se soit arrêté, ce sont là des points d'administration suprême ou de discipline, que l'Eglise seule, c'est-à-dire Rome et les évêques, peuvent efficacement et indubitablement discuter et résoudre. C'est s'abuser étrangement que de prétendre, à raison des libertés nouvelles introduites dans l'ordre politique, qu'il en doit être de la discussion des affaires ecclésiastiques, comme la presse en use vis-à-vis des gouvernements constitutionnels, dont elle est comme un élément indispensable. Mais les réformes réclamées par les nouveaux besoins politiques des peuples ne doivent pas s'assimiler au régime de l'Eglise de Dieu, ni s'obtenir par les mêmes moyens. Les Papes, les conciles, les docteurs s'y prirent toujours autrement. Pourquoi donc oublier que dans cette Eglise c'est le droit, le sage régime qui sont anciens, et que ce sont les abus d'autorité et de pouvoir qui sont nouveaux et incompatibles avec l'esprit de sainte sagesse qui la vivifie? Tout vient d'en haut dans l'Eglise, c'est pour cela que l'autorité comme la soumission ne peuvent être imposées. *Non dicimus vos servos: vos autem dicit dominos*, a dit Jésus-Christ dans l'Evangile; et saint Paul, le sage illustre de ses commentaires, a répété sans cesse aux chefs des Eglises: *Patres, non dominos oportet vos esse*. Si donc les évêques sont nos pères à tant de titres, y aurait-il convenance de contester sans cesse avec eux, comme des enfants soupçonneux ou indisciplinés? Non, les changements politiques n'altèrent rien dans cette Eglise catholique qu'à bon droit un homme d'Etat éminent a nommée la grande école du respect. A chaque révolution politique, soyez donc sûr que l'institution de Jésus-Christ montrera aux nations égarées ou coupables, de nouvelles et éminentes vertus. Comme l'ange mystérieux de l'Ecriture, l'Eglise ne vieillit jamais, et sans cesse voit se renouveler son éternelle jeunesse. Sa vie et l'intégrité de sa hiérarchie sont plus fortes que le déchaînement des passions et les excès même de la liberté. C'est qu'outre le fondement de la parole divine qui l'a déclarée immuable, Dieu lui a donné, en dehors des ressources de l'humanité humaine, la force et les moyens de se réformer elle-même, de se discipliner, et de régulariser selon les temps sa marche et ses progrès. Mais nul du dehors n'a le droit de lui prêcher avec l'éclat et le bruit de la presse l'innovation ou la réforme dont on croit qu'elle peut avoir besoin. Ces moyens appartiennent à l'Eglise; mais seule, la vérité gouverne et régit dans l'Eglise.

Laissons donc nos ennemis demander follement et en vain la reconstitution de l'Eglise et le retour à l'ancienne discipline imaginée par eux. Laissons entre autres M. Athanase Coquerel, l'un des pasteurs de l'Eglise réformée de Paris, dans un livre qu'il vient de publier sous ce titre: *Le Christianisme expérimental*, cherche à établir que le christianisme devra graduellement s'affaiblir: 1o de la discipline; 2o de la hiérarchie ecclésiastique; 3o de l'autorité; 4o de la forme; 5o de la lettre; 6o du dogme. Pour nous, suivons avec attention et respect la marche de l'institution de Jésus-Christ, et recueillons tous les faits qui sont propres à nous éclaircir sur les deux questions devenues brûlantes, et qui trouvent en ce moment une si triste application dans le schisme de Belgique. Le jugement de la cour d'appel de Bruxelles, que nous avons cité dans l'un de nos derniers numéros, peut servir de pièce assez importante dans cette matière. Nul doute, qu'à l'exemple de nos vénérables chefs dans l'épiscopat, tous les catholiques ne doivent aussi en méditer les conséquences pratiques. Mais en attendant la solution désirée, il n'en faut pas moins écouter dans une soumission aussi entière qu'éclairée, la voix de l'épiscopat, chaque fois qu'elle juge à propos de s'élever dans le camp du Seigneur. C'est pour cela que nous insérons dans son entier, comme document important pour l'histoire ecclésiastique de notre époque, le Mandement de Mgr. l'évêque de Liège sur toute la conduite du curé desservant de la paroisse de la Khavée.

### MANDEMENT

A L'OCCASION D'UN NOUVEAU SCHISME.

CORNEILLE-RICHARD-ANTOINE VAN BOMMEL, PAR LA GRACE DE DIEU ET DU SAINT-SIEGE APOSTOLIQUE, EVÊQUE DE LIÈGE, ETC.

Au Clergé et aux Fidèles de Notre Diocèse, salut et bénédiction en Notre-Seigneur.

Nos Très-Chers Frères,

Le grand Apôtre, toujours attentif à observer les mouvements de l'ennemi du salut, que l'Evangile nous représente semant la zizanie dans le champ du père de famille, conjurait souvent, au nom de N. S. Jésus-Christ, les fidèles de la primitive Eglise, de demeurer tous unis, de bannir de leur sein toute division, tout schisme, et d'être parfaits par l'unité et la conformité des sentiments. Ce n'est pas qu'il se flattât de pouvoir à jamais empêcher toute scission parmi les fidèles; il connaissait trop bien l'orgueil de l'homme et la facilité avec laquelle le père du mensonge l'entraîne à la révolte; il savait que Jésus-Christ, la vérité même, est destiné, jusqu'à la fin du monde, à être en butte à la contradiction; et ainsi, loin de s'étonner des divisions qui éclataient sous ses yeux, il alla jusqu'à les déclarer inévitables, nécessaires même, en ce sens, qu'elle doivent servir à discerner les bons des méchants, ceux dont le vert est solide, éprouvée, de ceux qui n'ont que l'apparence de la vertu, et dont les mondes hypocrites deviennent pour les autres une occasion de chute. *Oportet et haereticos esse, ut et qui probati sunt, manifesti fiant in vobis*.

Les scandales qui affligent l'Eglise ont donc été prévus et prédits par notre Seigneur Jésus-Christ et par ses apôtres; ils doivent rassurer notre foi, loin de l'abatire ou de la décourager

et; et il est bon, N. T. C. F., de nous rappeler cette grande vérité à une époque où l'esprit de sauvage indépendance et l'orgueilleuse résistance à l'autorité, a envahi jusqu'aux rangs du clergé. La France n'a-t-elle pas eu son Châtel qui, peu après, trouva en Belgique un triste imitateur? L'Allemagne n'a-t-elle pas son Ronge, remuant, agitant les populations, et faisant tressaillir de joie les ennemis de l'Eglise? Cependant qu'ont-ils produits jusqu'ici ces faux docteurs, ces fauteurs de schismes? Proclamons-le à la gloire de la religion: ils n'ont pu séduire que quelques âmes légères, déjà corrompues; et l'Eglise, dans les pays où ils voulaient exercer leur ravage, n'en a paru que plus pure, plus forte, plus affermie dans la foi et dans son inviolable attachement à l'autorité légitime.

Puisse-t-il, N. T. C. F., en être de même parmi nous! car, hélas! notre diocèse paraît aussi réservé à une cruelle épreuve. Nous avons la douleur de vous signaler la rébellion d'un ministre du Seigneur, qui, oubliant que nous devons tous être, selon l'apôtre, un même corps, l'unité d'un même esprit, vient de briser parmi nous le lien de la paix, et cherche à entrainer les autres dans sa désobéissance et dans son schisme.

En 1839, sur instances de Mgr. Den Dubbelden, vicaire apostolique de Bois-le-Duc, nous avons accueilli dans notre diocèse un de ses prêtres, l'abbé François-Marie-Jean Van Moorsel. C'était de notre part un acte de pure bonté, c'était même un insigne service rendu à cet ecclésiastique; mais nous y immes une double condition: la première, que l'admission de M. Van Moorsel ne serait que temporaire; aussi ne peut-il, ni nous faire accepter son acte d'excommunication du diocèse de Bois-le-Duc, ni obtenir son inscription au registre des prêtres du diocèse de Liège; la seconde que M. Van Moorsel, durant tout le temps de son admission, se montrerait soumis et obéissant, irréprochable, sévère même dans ses moeurs, de sorte à ne donner prise à aucune espèce de blâme ou de soupçon. M. Van Moorsel nous remit le 19 novembre 1839 une déclaration écrite et signée de sa main, par laquelle il reconnaissait qu'ayant été reçu temporairement et par bonté dans le diocèse de Liège, nous devait pour tout le temps de son admission obéissance entière; et le sengageait à ne jamais porter atteinte à notre autorité épiscopale, mais au contraire à s'en constituer le soutien et le défenseur.

Tant que M. Van Moorsel fut fidèle à ses engagements, il n'eut qu'à se louer des procédés de l'évêché à son égard; on lui témoigna de la confiance, et à peine avait-il trois ans de vicariat, qu'on lui confia la succursale de la Khavée.

Mais ici M. Van Moorsel oubliât ses promesses. Il commença de graves imprudences; et ces imprudences excitèrent des plaintes sérieuses de la part du clergé et de plusieurs laïques haut placés. Appelé devant nous en notre conseil, M. Van Moorsel n'essaya pas même de nier ces imprudences; mais, chose inouïe en pareil cas, sous prétexte qu'une retraite ecclésiastique dans une maison religieuse serait une peine disciplinaire publique, ce qui n'est pas, il refusa de la faire. On fit pendant plusieurs mois d'inutiles efforts pour vaincre sa résistance; et alors, plutôt que de sévir, nous supplîâmes son supérieur de le rappeler. Mgr. Den Dubbelden rappela M. Van Moorsel une première fois le 3 décembre 1844; une seconde fois le 10 janvier 1845, joignant cette fois aux injonctions les plus formelles, les plus paternelles exhortations. Mais l'abbé Van Moorsel se rit de ces unes et des autres, objectant à son supérieur, comme un argument invincible, l'exécution qu'il en avait reçue, comme s'il avait pu ignorer que l'acte d'excommunication ne rompt le lien qui attache un prêtre à son supérieur, que lorsqu'un nouveau supérieur a incorporé ce prêtre dans le clergé de son diocèse. Or Mgr. Den Dubbelden ne manqua pas de lui représenter qu'il n'avait pas été incorporé dans le diocèse de Liège; et nous-même nous lui rappelâmes sa déclaration du 29 novembre 1839. On eût cru M. Van Moorsel à bout d'expédients; on se serait trompé; M. Van Moorsel imagina son immovibilité comme desservant; et il nous la proposa dans plusieurs lettres et écrits, non comme une chose douteuse ou problématique, mais comme un point de discipline irrévocablement arrêté. C'était renverser l'organisation de notre diocèse, et de tous les diocèses formés en vertu du concordat de 1801; car ce n'est pas, comme on l'a dit, en vertu des articles organiques que les desservants sont amovibles; mais en vertu du concordat même. Pie VII, de glorieuse mémoire, avant préalablement consenti, par l'art 9 du concordat, que la circonscription des paroisses que devaient faire les évêques après leur institution, ne serait son effet que lorsque le gouvernement y aurait donné son approbation. Il convint par là de son autorité suprême cette nouvelle circonscription, et elle allait se faire, comme s'en était faite la circonscription des diocèses, par l'action simultanée du Souverain-Pontife et du gouvernement. Cependant, quand on en vint à l'exécution, le gouvernement ne consentit, en règle générale, qu'à l'érection d'une seule cure par canton judiciaire. On réclama; il fallut se soumettre; les nouveaux évêques durent faire le sacrifice d'un grand nombre d'anciennes cures, comme le Pape avait fait précédemment celui d'un grand nombre d'évêchés; et ils se virent forcés de confier désormais, comme autant d'offices ecclésiastiques, ces mêmes cures devenues les succursales ou annexes de la cure cantonale, à des prêtres temporairement commissionnés à cette fin, et révocables à volonté. Aussi la patente de M. Van Moorsel, comme toutes celles délivrées depuis près d'un demi-siècle à des milliers de desservants dans tous les diocèses soumis au régime du concordat, porte-t-elle en termes formels, que tous les pouvoirs et concédées ne durent que jusqu'à la révocation ou autre disposition de l'évêque. Au reste, si par la force des choses, ces desservants de cures supprimées se trouvèrent sur la même ligne que les vicaires, si les articles organiques les y placèrent d'une manière crue et peu convenable, les évêques se hâtèrent de rendre meilleure la position des premiers. Ils leur conférèrent les mêmes pouvoirs dont avaient joui autrefois les curés inamovibles, et sauf la surveillance du curé cantonal, il les rendirent indépendants dans leurs églises respectives; et en un mot, ils en firent des curés, et ce fut leur ouvrage; mais ces curés furent amovibles, et ce fut l'effet de l'organisation à laquelle avait souscrit le légat du Saint-Siège. La Providence permit l'introduction de cette nouvelle discipline, parce que la législation et l'ordre: choses créées par la révolution fran-

çaise, avait dépeuplé les évêchés de tout pouvoir coactif au for extérieur. Les saints canons qui établissent l'immovibilité des titulaires de bénéfices, supposent dans l'évêque le pouvoir égal d'instruire régulièrement un procès, de forcer les accusés et les témoins à comparaître devant l'officialité, de faire respecter et exécuter ses sentences. Nous n'avons pas à examiner si le rétablissement de ce pouvoir légal serait de notre époque; mais ce qui est évident, et l'exemple de quelques réfractaires le prouverait de reste, c'est qu'aussi longtemps que la législation, en France comme en Belgique, n'aura pas rendu aux évêques la puissance coactive, l'immovibilité ne pourra conduire qu'à l'anarchie et rendre tout bon gouvernement des diocèses impossible.

Quoiqu'il en soit, nous consultâmes sur la question le vénérable et savant Pontife qui gouvernait alors l'Eglise; et Grégoire XVI daigna nous donner le 1er mai 1845, une décision péremptoire qu'il nous ordonna de rendre publique.

M. Van Moorsel n'avait donc plus aucun appui dans son titre de desservant; il devait obéir à son supérieur en rentrant dans son diocèse, ou se soumettre à notre autorité; il ne fit ni l'un ni l'autre; il combla plutôt la mesure de ses résistances.

D'abord, à notre retour de Rome, il ne fit aucune démarche pour implorer son pardon. Nous fûmes obligés de l'appeler à l'évêché; et là, loin de l'intimider, nous le supplîâmes encore une fois de revenir sur ses pas et de se soumettre enfin à une pénitence disciplinaire; nous consentîmes même à ce qu'elle ne durât que six jours; il parut céder un instant, mais le surlendemain il nous écrivit que cette pénitence, fut-elle réduite à vingt-quatre heures, il la repoussait encore.

C'était trop; après une année d'attente, après avoir épuisé tous les moyens d'éviter à M. Van Moorsel le désagrément d'un renvoi et d'une punition éclatante, nous nous trouvâmes réduits à user de notre autorité ou à la compromettre.

En conséquence, après avoir invoqué le nom de Dieu, et d'après l'avis unanime de nos conseillers, nous déclarâmes, le 22 août 1845, l'abbé Van Moorsel suspens, révoqué de la desserte de la Khavée et renvoyé dans son pays. Nous pourvûmes en même temps aux besoins spirituels de cette paroisse en y nommant un administrateur.

Loin de se soumettre, M. Van Moorsel nous envoya, ainsi qu'à Son Excellence le nonce apostolique à Bruxelles, une protestation, et contre la suspension, et contre son renvoi, et contre la révocation de ses lettres patentes; c'était virtuellement protester contre la décision même de Grégoire XVI. Il promit toutefois de respecter religieusement la censure, mais en manifestant l'intention de faire valoir ce qu'il appelait ses droits, par tous les moyens dont il pourrait disposer.

Bientôt, en effet, il se rendit à Bruxelles et déclara au nonce son intention d'appeler de notre sentence au Saint-Siège.

Mgr. le nonce, avant de se charger de son acte d'appel, fit une dernière tentative pour le ramener. Il me le renvoya, en me priant de lui faire grâce, si après avoir souscrit au décret de Grégoire XVI et reconnu la validité de notre révocation, il se soumettait enfin à cette légère pénitence à laquelle il s'était jusqu'ici obstinément refusé.

Nous reçûmes M. Van Moorsel avec bonté, et nous l'exhortâmes à se conformer aux intentions du représentant du Saint-Siège. Il répondit qu'avant de s'y décider, il avait besoin d'en référer de nouveau à ce haut personnage; mais il n'en réfêra plus, il brisa avec le nonce apostolique et mérita que celui-ci déclarât que jamais l'appel de M. Van Moorsel n'arriverait à Rome par la nonciature.

Sur ces entre faites, on entendit, avec surprise, débiter successivement dans nos chambres législatives, et la question de l'immovibilité des desservants, et celle des appels comme d'abus; et bientôt après l'abbé Van Moorsel fit assigner devant le tribunal de première instance de Liège, le ministre de la justice pour l'obliger à lui payer le traitement de desservant de la Khavée. Renvoyé par le tribunal, il porta sa cause en appel devant la cour de Liège; et l'arrêt n'était pas encore prononcé, que déjà il nous intentait devant la même cour, un nouveau procès, appelant comme d'abus de notre sentence de révocation.

Mais la magistrature prouva une fois de plus qu'elle sait sauvegarder les principes constitutionnels sur lesquels reposent nos libertés religieuses; par arrêt du 12 août de la présente année, la cour se déclara incompétente pour connaître l'action intentée, et condamna l'abbé Van Moorsel à l'amende et aux dépens.

Le lendemain de cet arrêt, M. Van Moorsel, ne gardant plus de mesure, notifia à Son Excellence Mgr. le nonce la résolution où il était, de ne plus respecter ni révocation, ni censure; il allait, disait-il, reprendre les fonctions du saint ministère. Nous reçûmes le jour suivant la copie de cette notification, et à l'heure même nous le prévîmes qu'en se portant à ce dernier excès, il allait encourir l'irrégularité, accumuler des actes nuls et sacrilèges, et nous forcer à le dénoncer à nos ouailles, comme un loup ravisseur qu'elles seraient tenues d'éviter. Nous le conjurâmes de s'abstenir.

Tout fut inutile. La veille même de l'Assomption, M. Van Moorsel ferma la porte de l'Eglise à l'administrateur qui venait y remplir son ministère; lui-même se mit à entendre les confessions sans pouvoir, sans mission; et le lendemain il eut l'audace de célébrer la sainte messe. Bientôt il reçut de la part du nonce les avertissements les plus sérieux; mais il brava l'autorité du représentant du Saint-Siège, comme il avait bravé la nôtre; et le dimanche suivant, l'administrateur se vit expulsé au moment où il se présentait à la sacristie pour dire la sainte messe.

Nous nous sommes hâté de donner connaissance de ces faits au gouvernement, et d'en demander la répression. L'Eglise de la Khavée est une église catholique, mise par la loi à la disposition de l'évêque. Le seul prêtre qui l'évêque qualifie pour exercer le culte, a droit à l'usage de cette église. L'intrus, qui s'y installe de sa propre autorité, viole la liberté des cultes à l'égard de l'évêque, de

son délégué et de tous les catholiques. Tous ont droit de réclamer la répression d'un si grave désordre.

Tel est l'homme, N. T. C. F., que l'on s'est efforcé de représenter dans la Belgique entière comme une victime de procédés irréfléchis, arbitraires, presque violents; l'homme dont on a dit, qu'il avait été condamné, proscrit contre tout droit et contrairement à l'avis de notre propre conseil. C'est en acquit d'un devoir rigoureux de notre charge pastorale, que nous l'avons signalé, afin que vous sachiez que désormais vous ne pouvez plus communiquer avec lui.

Non, N. T. C. F., il n'y a pas dans l'Eglise catholique plusieurs hiérarchies de Pasteurs légitimes; il n'y en a qu'une dont Jésus-Christ est le chef. Comme mon Père m'a envoyé, a-t-il dit à ses apôtres, ainsi je vous envoie. Allez, enseignez toutes les nations. Baptisez-les au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit; apprenez-leur à garder tous mes commandements; et voilà, je suis avec vous tous les jours jusqu'à la consommation des siècles.

C'est donc jusqu'à la consommation des siècles que les apôtres et leurs successeurs se transmettent les uns aux autres la mission de prêcher, d'administrer les sacrements et de gouverner l'Eglise. Nous, évêque de Liège, nous l'avons reçue du Souverain-Pontife, légitime successeur de saint Pierre, et nous la transmettons à notre tour à chaque curé, à chaque prêtre délégué dans le diocèse pour y remplir les fonctions du saint ministère. Aussi longtemps que nous tenons ainsi tout ensemble par un même lien de soumission et d'obéissance, nous ne saurions nous égarer, puisque J.-C., qui est la vérité même, se trouve au milieu de nous. Mais brisez ce lien, et la vérité vous échappe; parce que vous cessez d'être unis à Jésus-Christ et à Dieu son Père. Chaque fidèle dans l'Eglise catholique est uni à son évêque par le prêtre à qui l'évêque a donné mission de l'enseigner; il est uni par son évêque à N. S. P. le Pape, et par celui-ci à saint Pierre, à Jésus-Christ et au Père Céleste.—Si un prêtre se sépare de l'évêque, s'il prêché sans mission, s'il administre les sacrements sans pouvoirs, il brise le lien de l'unité, il sort de l'Eglise catholique, il fait schisme, il ravage le troupeau de Jésus-Christ, il arrache à ce divin Sauveur les âmes pour lesquelles il a versé son sang; il se sépare du bercail unique dont Jésus-Christ s'est déclaré le Pasteur. Ce crime, hélas! c'est le crime dont se rend coupable au milieu de nous le prêtre Van Moorsel.

Il prêché: et il n'a plus de mission pour prêcher; il baptise: et il n'a plus de mission pour baptiser; il n'a plus aucun pouvoir ni pour lier ni pour délier les âmes au tribunal de la pénitence; et il répand le désordre dans les consciences en donnant des absolutions nulles; il n'a plus aucun pouvoir pour unir sacramentellement les époux, et il s'en va peut-être jeter la perturbation dans les familles chrétiennes en bénissant des mariages nuls devant l'Eglise; enfin il ne peut plus, sans un attentat énorme, monter à l'autel pour y offrir la victime sainte; et insultant Dieu dans son redoutable sanctuaire, il porte ses mains sacrilèges sur le Saint des saints, et provoque les vengeances du ciel au moment même où il lui offre la victime d'expiation!

Fuyez, fuyez, T. C. F., ce culte schismatique, ce culte impie! En y prenant part, vous vous rendriez coupables d'un péché énorme. Ah! chers fidèles de la part, vous vous rendez coupables d'un péché énorme. Ah! chers fidèles de la Khavée, souvenez-vous de l'intérêt que nous vous avons porté à une époque où vous aspiriez à voir ériger votre église en succursale; rappelez-vous maintenant les marques d'affection que nous vous avons données, comme nous nous rappelons avec joie les preuves d'amour et de reconnaissance que vous nous avez prodiguées le jour où nous vous avons visités. Que personne de vous n'abandonne son premier pasteur! Si, hélas! il se trouvait déjà quelques hébris que l'intrus eût égarés, qu'elles se hâtent de l'abandonner et de revenir à nous! Ne soyons tous qu'un même corps comme nous n'avons tous reçu qu'un même esprit, une même vocation, une même espérance. Ensuite, tous ensemble, jetons-nous aux pieds de N. S. J. C. le suprême Pasteur de nos âmes, afin qu'il daigne toucher le cœur de celui qui a périé le nôtre de douleur, alligé l'Eglise, outragé le Seigneur. Adressons-nous aussi à la Mère de miséricorde, afin qu'elle intercède pour lui auprès de son divin Fils et qu'elle lui obtienne la grâce d'un prompt et sincère retour.

Mais en attendant, il est de notre devoir de vous prémunir contre la séduction de son exemple, contre le crime et les désordres de son schisme. En conséquence:

1o Nous vous défendons expressément d'assister à sa messe, à ses instructions ou offices, en un mot de communiquer avec lui dans les choses divines.

2o Nous vous avertissons que les absolutions qu'il aurait données et les mariages qu'il aurait bénis, depuis la révocation de ses pouvoirs, qui date du 22 août 1845, sont nuls et invariables de plein droit.

3o Nous déclarons suspens par le seul fait, tout ecclésiastique, qui, à partir de la promulgation du présent mandement, communiquerait avec l'abbé Van Moorsel individuellement.

Et sera notre présent mandement envoyé à tous les curés de notre diocèse et communiqué aux fidèles là où besoin sera, soit par une lecture publique, soit autrement.

Donné à Liège, le 28 août 1847.

L. F. S. CORNEILLE, év. de Liège.

Par mandement: L. G. VANDERST, chan.-sect.

### MONT-LIBAN.

Les nouveaux désastres du Mont-Liban ont suggéré à Mgr. l'évêque de Châlons les considérations suivantes, où l'on retrouvera les accents du patriotisme le plus généreux et le plus chrétien:

A M. le Rédacteur de l'*Ami de la Religion*.

Châlons, le 12 septembre.

Monsieur,

« Quelque désir qu'on ait de se taire, ou ne le peut véritablement après avoir lu ce que vous rapportez dans votre Numéro précédent, sur l'état de la Syrie et les atroces persécutions auxquelles sont exposés nos malheureux frères de Liban qui tendent vers nous des mains supplantes depuis si longtemps, et à qui l'on ne répond point, au moins d'une

manière efficace. On ne saurait rien ajouter au tableau que vous en faites, et que déjà eux-mêmes avaient mis sous nos yeux en tant d'occasions.

"Il ne sert donc de rien d'être les amis de la France, protégés par elle, d'avoir contracté avec elle d'aussi anciens et respectables engagements! Cette incurie, cet oubli d'un devoir sacré nous couvrent de honte. Ah! quand on a un ami, et surtout quand on est fort, on s'empresse de le défendre, on s'en fait honneur. Ce qui se passe chez nous à cet égard est un aveu bien humiliant de notre faiblesse. C'est prouver, tout braves et généreux que nous pouvons être, qu'il est cependant des occasions où nous semblons n'avoir point de cœur.

"Peut-on voir en effet de sang-froid la démolition de ces malheureuses contrées? Les détails que vous en donnez font horreur. Ah! si nos voisins d'outre-Meuse avaient un peuple, une colonie grande ou petite qui se fussent mis sous leur protection, souffriraient-ils qu'on les opprimât? Ne mettraient-ils pas bon ordre aux affaires, n'en vendraient-ils pas les moyens? permettraient-ils que leur attachement pour ce peuple fût précisément la cause de sa perte, une raison de la détruire, de ne lui faire aucun quartier?

"C'est là qu'il serait beau de voir une de nos escadres opérer un débarquement, se montrer, se faire rendre raison, comme on fit en dernier lieu à la Cochinchine. Cela honorerait grandement aussi le nom français ferait bénir le gouvernement, nous fera-t-il rendre des actions de grâces: toute la France serait fière de le voir faire un bon usage de ses forces. Sa justice dont nous parlions l'autre jour en fut un devoir: *Justitia elevat gentem*. Agir autrement n'est pas d'un peuple civilisé, encore moins d'un peuple chrétien.

"Le monde entier applaudira toujours à ce qui est grand. Entendez ce qu'on dit en Italie et partout d'un roi voisin que ses nobles et magnifiques sentiments élevaient au-dessus des princes les plus puissants. Dès qu'il s'est agi de réparer un grand scandale et une ériante injustice, il a offert sa brave armée ses vaisseaux, tout ce qui est à lui. Cette action si belle, si digne de lui et vraiment royale, lui fait admirer et bénir; oui, c'est un prince bémé de Dieu, mais celui qui aura donné cet exemple; notre gloire serait au-dessus de l'imitation, de faire en France ce qu'on annonce qu'il a fait à Turin.

"Mais pour Dieu, encore une fois, et pour l'honneur de notre pays, ne laissons pas nos pauvres frères de Liban à la merci de leurs cruels et féroces ennemis; le mal n'est déjà que trop grand. Ils ne reçoivent pas une insulte qui ne retombe sur nous; aussi en lisant l'histoire de leurs malheurs on se dit naturellement: et que fait la France? ce non si beau qui devrait briller partout comme le soleil, qui devrait mettre à couvert tous ceux qui l'invoquent, ce non qui devrait être chéri, honoré, respecté partout.

"J'en parle ici en ami de l'humanité et de la justice, en ma qualité de citoyen, de chrétien, de prêtre, d'évêque, de Français; ce sont là d'aussi beaux titres qui peuvent bien ajouter quelque autorité à ce que je dis.

"Et puisqu'il est encore question de moi, Monsieur, dans votre excellent journal, ah! la belle et sainte pensée, pensée grande et toute française qui rappelle les plus beaux temps d'autrefois que celle d'ériger un monument à saint Louis, à notre grand roi, la plage même où il s'embarqua à Aiguas-Mortes pour voler à la conquête des lieux saints! Dieu bénira ce projet si digne de lui et de ce héros chrétien, si digne de la France dont il sera toujours le protecteur et le père.

"Recevez, je vous prie, Monsieur, la nouvelle assurance de ma plus parfaite considération. Votre très-humble et tout dévoué serviteur. M. J. évêque de Châlons."



MELANGES RELIGIEUX.

MONTREAL, 29 OCTOBRE 1847.

LES BANQUETS RÉFORMISTES EN FRANCE.

Nos lecteurs ont eu occasion d'entendre déjà parler des Banquets Réformistes qui sont à l'ordre du jour en France. Dans ces banquets, comme on ne l'ignore pas, on se plaît à parler des heureux temps de la liberté; on rapporte tout ce qui s'y rattache de loin ou de proche; on s'entretient de la liberté de tous les peuples, de celle même des peuples les plus anciens; on jette un regard sur le monde actuel; on lève les épaules, on sourit de pitié, on jette un cri d'indignation et très souvent un cri de menace en appercevant, dans certaines contrées, le peuple peu respecté, le peuple dédaigné, méprisé par une poignée d'hommes qui n'ont souvent pour les distinguer des autres qu'un beau nom (s'il s'en trouve encore aujourd'hui?) et toujours des richesses immenses; on applaudit aux réformes exécutées dans tous les temps, mais surtout dans le siècle où nous vivons. Nécessairement on vient à parler de Pie IX, puisque de Pavé de tout le monde il est un grand homme, un homme qui a déjà bien mérité des peuples, un homme dont on attend encore davantage. Au milieu des éloges qu'on lui donne, il arrive souvent qu'on lui suppose certains motifs très-peu charitables et très-peu conformes à la sainteté de l'Eglise dont il est le Chef visible. Jusqu'ici, c'est plutôt un excès de zèle qui porte à des suppositions de cette espèce; ce sont de ces fautes qui se passeront plus facilement que bien d'autres, y a-t-il des raisons qui en sont comme l'excuse. Mais c'est qu'on ne s'arrête pas là; c'est trop peu que de ne faire que des éloges; on ne se contente pas d'avoir fêté les gouvernements qui oppriment les peuples et leur imposent un joug des plus lourds. Pour certains de ces humanitaires à la façon des De Lamartine et des Victor Considérant, une assemblée, où l'on n'aurait tenu que le langage dont nous venons de parler, cette assemblée serait dénuée de tout intérêt que ces Messieurs aiment tant. On dirait qu'après les éloges mérités qu'ils donnent à Pie IX, ils se repentent d'avoir une fois dans leur vie rendu hommage au premier Pasteur de l'Eglise Catholique. Ne pouvant dimi-

ner la portée de ces éloges, ils se contentent alors de déverser l'injure et la calomnie sur le clergé en général. Nous ne pouvons remarquer de semblables passages sans éprouver un sentiment bien pénible, d'autant plus que toujours nous voyons avec la plus grande satisfaction et le plus grand contentement ces Messieurs humanitaires reconnaître les hautes qualités du Souverain-Pontife actuel. Mais il nous est impossible de garder le silence devant ces calomnies et les injures qui accompagnent ces éloges. Nous ne concevons pas en effet comment l'on peut croire qu'il soit impossible de donner des louanges à un homme quel qu'il soit, sans jeter l'injure et souvent plus que l'injure à d'autres hommes qui ont leur mérite aussi. C'est ainsi que l'on est sans cesse à condamner le gouvernement de Grégoire XVI; on va jusqu'à traiter ce saint Pontife de despote, de souverain oppresseur de ses peuples. A tout cela, voici quelle réponse on doit faire; c'est la même que nous avons déjà faite précédemment et d'autres sans doute avant nous: Le gouvernement qui existait aujourd'hui, n'aurait pas convenu, il y a cinq ans, il y a dix ans, il y a vingt ans; chaque époque a son caractère particulier, ses idées propres; et tel peuple qui peut aujourd'hui recevoir des mesures libérales, n'aurait souvent pu les recevoir auparavant qu'en mettant en péril la tranquillité publique, le salut des Etats, ou la stabilité des trônes. Quant aux injures que ces humanitaires adressent sans cesse au clergé catholique, nous en avons déjà eu des échantillons dans le discours de M. De Lamartine aux habitants de Mâcon; aujourd'hui voici un nouvel échantillon tiré du discours de M. Lherbette au banquet de Saint-Quentin; il sera facile de comprendre à quel honneur l'on a affaire en voyant quelles sont les lignes que sa main a tracées, et qu'il n'a pas craint de débiter publiquement:

"Quant à l'autorité morale, la seule dont il semblât que le Pape Pie IX, pût disposer, celle qui sert de base à son gouvernement, celle des croyances religieuses, elle a énormément perdu de son empire; et la majorité des prêtres de cette religion s'est prononcée contre son chef et veut l'enlever! quelques-uns même, dit-on, ne pleureraient pas sa perte. En un mot, le Pape était seul absolument seul!"

C'est là, comme on peut le voir, un libéralisme très-peu libéral; c'est un libéralisme qui veut se frayer sa route par la calomnie et l'injure; c'est un libéralisme qui veut la liberté sans religion; car il ne faut pas se le dissimuler, en s'attaquant au clergé, on a évidemment intention de s'attaquer à la Religion. Mais le bon sens des peuples rejetera cette liberté; l'Europe y a déjà goûté, et elle en a eu plus qu'elle ne l'eût désiré. Aujourd'hui ce libéralisme ne peut réussir; ceux qui le prônent ne parviendront pas à leur but; il faudra qu'ils cèdent devant la vraie Liberté, cette Liberté dont Pie IX nous montre l'étendard, cette Liberté précédée, accompagnée, suivie de la Religion. Il faudra qu'ils cèdent; car le mensonge et la calomnie sont trop évidents. Ce clergé Catholique, que l'on représente opposé à Pie IX et décidé à l'enlever; ce clergé, quoiqu'en disent M. Lherbette, le *Courrier Français* et tous leurs semblables, ce clergé marche avec son chef, il applaudit à ses sages réformes, il l'aide de tout son pouvoir, il presse aux populations des prières publiques pour demander au Très-Haut qu'il lui plaise faire réussir les pieux desirs du Souverain-Pontife, malgré tous les obstacles suscités par les ennemis de la vraie Liberté. En un mot, le clergé Catholique est tout entier en faveur de son Premier Pasteur, il marche avec lui, il lui prête son appui, et continuera ainsi pour faire triompher la sainte cause de la Liberté des peuples, Liberté si bien comprise par notre grand Pontife Pie IX, sans se mettre en peine des calomnies et des faussetés de ses détracteurs!

L'ADMINISTRATION DU JOUR.

(Traduit du Packet de Bytown.)

"A aucune époque de l'histoire politique du Canada il n'a existé plus qu'aujourd'hui de fortes raisons pour nous d'être actifs et décisifs. A l'instant qu'il est le fer est chaud, il ne faut pas le laisser refroidir; les réformistes doivent tous se mettre à l'œuvre; car il n'y a plus de doute qu'ils ne soient en majorité. Si ce n'était pas le cas, un gouvernement en pièces, revêtu de tous les attributs du pouvoir, tenant en mains les rênes dorées de l'Etat, et ayant sous ses ordres tous les moyens de corruption, ce gouvernement se maintiendrait-il par un pur suffrage? Un gouvernement placé dans la position dégradante de celui que nous avons aujourd'hui, est une absurdité, une honte et une disgrâce pour un peuple libre. C'est un gouvernement sans chef (car MM. Sherwood, Cameron et Badgley ne sont pas propres à cette fonction); il est sans honneur politique (car l'administration a perdu tout droit à cette sauvegarde assurée en abandonnant sa mesure favorite, le *University Bill*, par lequel elle s'était engagée à se maintenir ou à succomber); il est sans aucune action (car le pays n'en a pas encore reçu une mesure favorable); il est sans honnêteté (car ses membres ne tiennent leurs sièges que par l'intrigue et la corruption); enfin c'est un gouvernement qui est dans une misérable minorité (car autrement il n'aurait pas appelé ses indignes (ministres) qui sont un pouvoir pour venir le sauver de la destruction.

"Les hommes qui composent le ministère actuel sont de ceux qui n'ont d'autres vues que de s'enrichir aux dépens du pays, et qui comptent, parmi ceux qui dépendent d'eux et qui les supportent, bon nombre de gens intéressés qui sont les instruments les plus serviles que possède le Canada. Dans les listes des noms des membres de l'administration actuelle, on en trouve beaucoup qui appartiennent à des hommes qui n'ont d'autres droits à la faveur publique que celui que leur donnent les services rendus par eux, directement ou indirectement, au *Family Compact*, système si longtemps la plaie du Haut-Canada, et l'ennemi implacable de la justice égale. C'est par ce système inique que nos bureaux publics ont été remplis des esclaves du torisme, quelques-uns d'ailleurs leurs qualifications; c'est par ce système inique que le peuple a été dépouillé de son grand droit, la franchise électorale! L'influence du gouvernement a été employée contre

la liberté garantie au sujet par la lettre de la constitution, et on lui a substitué par toute la province un système de corruption. Quand nous voyons les principaux sièges dans le cabinet donnés aux amateurs et aux soutiens d'un pareil système, n'est-il pas temps de trembler pour les libertés d'un peuple? Quand nous voyons MM. Sherwood, Cayley, Cameron, Badgley et Papineau placés au faite du pouvoir; nous disons qu'il est temps que nous pensions à nous. Si cette administration sans principes comme elle l'est réellement, était composée d'hommes dont les talents réunis commanderaient le respect, leurs actions auraient beau être impolitiques, on pourrait encore trouver une faible apologie. Au lieu de cela, c'est un fait bien notoire que l'administration est comme un vaisseau sans gouvernail que la moindre tempête peut mettre en morceaux. Elle n'a pas de chef; car lorsque chacun se dit chef, c'est l'indice d'un manque de subordination.

"Au reste, un ministère, dépendant de l'indulgence d'une opposition puissante, ne peut pas durer; et nous sommes convaincus qu'aux prochaines élections les choses vont changer. Le peuple maintenant possède les faits relatifs à la conduite du ministère actuel, et sans aucun doute, il a déjà pris la détermination de changer la face des affaires. Depuis longtemps le ministère ne serait plus, si les membres s'étaient imaginés une seule fois que le peuple avait été assez trompé et dupé par la distribution du patronage pour faire espérer d'obtenir encore une majorité pour le torisme. Mais nous sommes certains que cette espérance ne se réalisera pas, et que les Canadiens se souviendront des actes de M. Draper, de M. Smith et aujourd'hui de M. Sherwood! Examinons les faits; dès ce moment les toristes du Canada n'auront plus la liberté de fouler aux pieds les droits et privilèges de la majorité!"

Cet article appartient tout entier au *Packet* de Bytown; nous n'avons fait que supprimer quelques épithètes relatives aux membres du ministère actuel. Nous n'entendons pas par là dire que le *Packet* de Bytown se soit trompé; nous voulons seulement éviter de mettre dans nos colonnes des noms ou surnoms qui, lors même qu'ils sont vrais et justes, ne servent souvent qu'à exciter les passions.

Le *Packet*, dans cet article, parle comme l'organe du peuple; il demande à l'administration du jour ce qu'elle a fait pour le pays, et puis il trace la suite de ses actions. Il montre ce que le peuple a retiré de tout cela, et en passant il fait justice du *Family Compact*; enfin, il nous annonce le triomphe des réformistes dans la prochaine lutte électorale. C'est bien là le langage de l'homme qui a suivi jour par jour les actes de notre cabinet; c'est le langage de l'homme profondément blessé de cette conduite, le langage de l'homme qui voit la grande voix du peuple étouffée, et qui s'avance pour dénoncer les auteurs de ce grand crime, et à un peuple qui marche au combat. "Courage, concitoyens; la réforme doit triompher; faites votre devoir, arrive que pourra!" Nos lecteurs nous saurons sans doute gré de leur avoir transcrit ces lignes, et nous parlerons aisément si nous avons supprimé d'autres articles pour faire place à celui-ci.

EMECTES A ST. JOSEPH, DANS LA BEAUCE.

Les journaux de Québec nous apprennent une nouvelle des plus déplorables. Il paraît, par les faits que l'on connaît, que les commissaires d'écoles de la paroisse de St. Joseph dans la Beauce, ayant poursuivi devant les magistrats quelques habitants de la localité qui refusaient de payer la taxe des écoles, avaient obtenu jugement contre eux et envoyé des huissiers pour exécuter les jugements. Mais les habitants les repoussèrent violemment, en sorte que le grand-contable M. Downes dut s'y rendre avec deux hommes de police; mais il ne réussit pas mieux que les huissiers. Le shériff se mit donc en route accompagné de deux soldats et de deux huissiers, et éprouvant la même résistance, il revint à Québec chercher du renfort. Tout ceci se passait vendredi et samedi. Lundi matin le shériff et M. W. K. McCord, magistrat de police à la tête d'une brigade des carabiniers ont pris le chemin de St. Joseph pour essayer de nouveau de faire exécuter la loi. Ces faits sont presque tous répétés par les journaux de Québec, dont les deux publiés en langue française n'ont pas manqué de s'élever fortement contre cette résistance aux lois.

Pour notre part, nous ne pouvons entendre de sang-froid le récit de toute cette affaire. Nous nous demandons en effet comment il peut se faire que dans la Beauce ce qui renferme tant de citoyens instruits, tant de citoyens éclairés et ordinairement amis de l'éducation, on ait pu laisser toute la population d'une paroisse se mettre ainsi en opposition à l'autorité. Nous nous demandons comment il peut se faire que dans la Beauce qui renferme un bon nombre d'hommes de professions libérales, de cultivateurs instruits, on ait pu laisser ainsi à l'encontre toute cette population de St. Joseph, sans l'en retirer au plus vite. Comment peut-il se faire que, dès le moment que les notables ont vu les choses prendre une semblable tournure, ils ne se soient pas jetés au sein de la multitude égarée pour lui faire entrevoir le danger qu'elle courrait en se mettant ainsi à la merci de ses ennemis, en refusant d'obéir à la loi, et cela pour ne pas recevoir l'éducation? Ce sont des questions auxquelles nous ne savons pas quelles réponses on doit faire. Est-ce que par hasard tous ces notables seraient du nombre des gens en erreur? Mais c'est impossible; il devait y en avoir quelques-uns qui ne marchaient point ainsi contre les envoyés du pouvoir judiciaire. Eh bien! qu'ont-ils fait? ont-ils essayé de convaincre leurs concitoyens de leur erreur? ont-ils essayé de leur montrer le péril dans lequel ils étaient? ont-ils tenté de les ramener au bon sens et de leur épargner des malheurs? Nous ne le savons pas encore; mais il y a tout lieu de croire que bien

peu de gens ont bougé et que l'on a laissé la population s'égarer. Sans doute que dans ces endroits il existe quelques-uns de ces *Eteignois*, ces plus méchants hommes que nous ayons parmi nous; sans doute que ces ennemis de la tranquillité publique ont eu soin de persuader aux malheureux habitants de St. Joseph qu'ils ne doivent pas se laisser taxer, et qu'il faut de toutes manières s'opposer aux lois de cette espèce. Mais est-ce que ces *Eteignois* sont des hommes différents des autres. Comment se fait-il que l'on n'ait pas eu connaissance de leurs menées infâmes? Comment se fait-il, si l'on en a eu connaissance, qu'on leur ait laissé le champ libre, et qu'ils aient pu ainsi tromper, duper, imposer la population, sans rencontrer sur leur route les honnêtes gens, les amis de l'éducation et par conséquent les vrais, les seuls amis du peuple? Nous le disons à regret, il nous semble que cette population a été laissée à la merci d'un infâme spéculateur, dont le but visible est d'obtenir la faveur des suffrages en flattant pour ainsi dire toutes les passions et les erreurs des habitants de cette localité. Mais nous avons pleine confiance dans M. McCord. Ce Monsieur s'est montré tout haut tout le plus; il aura dû ne pas se montrer différent en cette occasion. D'ailleurs ce n'est pas tant la population qui est coupable, que ceux qui l'ont égarée. Jamais en aucun pays on ne fait souffrir le grand nombre pour les menées sordides et basses que quelques hommes intéressés emploient pour s'attribuer le patronage du peuple. C'est toujours sur ceux-ci, sur ces ennemis du bien public que l'on doit faire main basse. Les *Eteignois* quel qu'ils soient, fussent-ils les citoyens les plus honnêtes dans les pays, ces *Eteignois* s'ils ont égaré la population par leurs discours séducteurs et opposés à la loi, doivent être traités devant nos tribunaux pour la répression de leur conduite anti-sociale. Il est temps que le régime de ces êtres sans principes comme sans patriotisme trouve une fin digne d'eux. Il faut de toute nécessité qu'enfin l'on fasse un exemple de ces spéculateurs de la vie des citoyens. Au nom des Canadiens, nous demandons que justice soit enfin rendue; nous demandons qu'enfin l'on daigne entendre la grande voix de la presse qui d'un bout du pays à l'autre a jeté le cri d'indignation contre ces hommes indignes du nom de citoyens. Il nous est pénible, il est vrai, d'avoir à nous opposer à quelques hommes qui se disent des lois; mais enfin il vaut bien mieux souffrir quelques-uns de dégradés qui introduisent la contagion au sein de la population, que d'avoir sans cesse à entendre le récit d'émouvements et d'oppositions armées à l'exécution de la loi.

Tous nos confrères de la presse vont, nous l'espérons, engager un combat à mort contre ces ennemis du bien public; ils vont prendre les armes contre eux, et ne les déposeront que lorsqu'ils n'en auront plus parlé d'*Eteignois*! Tous nos concitoyens instruits doivent voir plus que jamais combien il est de leur devoir d'éclairer le peuple sur ses vrais intérêts, et de ne pas l'exposer comme par le passé à recevoir les conseils perfides et machins d'hommes sans honneur et sans bonne foi. Nous faisons un appel à tous les Canadiens sans distinction et dans quelque partie du pays qu'ils se trouvent; nous les conjurons d'avoir assez de patriotisme pour prévenir le retour de scènes semblables à celles qui viennent d'avoir lieu à quelques lieues de Québec. Nous nous adressons enfin à tous les Messieurs du clergé en leur demandant de continuer comme par le passé, de ne jamais se lasser, et de bien convaincre le peuple que "sans éducation, c'est fini de nous!" "Sans éducation, nous n'avons que l'esclavage à attendre!"

D'après une dépêche télégraphique contenue dans la *Gazette de Montréal*, hier soir (25) les émeutiers de St. Joseph n'avaient pas encore été arrêtés.

CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DES MELANGES RELIGIEUX.

Québec, 27 octobre 1847.

M. L'ÉDITEUR.

Dans ma première lettre je vous ai fait part des impressions qu'avait produites sur moi la lecture du livre intitulé "L'Orient", récemment publié par notre compatriote M. Léon Gingras. En même temps je vous promettais une revue critique de cet ouvrage; mais, au moment où je vous écris, il me manque le loisir nécessaire à cette tâche, et aussi des notes nécessaires, essentielles au complément de ce travail. J'en ferai plus tard le sujet d'un article spécial.

L'objet de ce préambule m'a fait revenir assez naturellement à l'idée de tout ce que nous devons de faveur et d'encouragement effectif aux œuvres de composition canadienne, à cette littérature *in sol* souvent prônée, mais quelquefois aussi méconnue. Les recommandations pressantes, dont les journaux, — ceux du moins que nous aimons, — ne cessent d'appuyer la démonstration de cet urgent devoir, à quel degré vivent-elles encore dans notre souvenir? A chacun de répondre pour soi-même à cette introgation; j'insiste simplement à dire qu'entre le fait positif d'encourager les lettres et l'intention seule de les encourager, il y a toute la différence que l'on doit imaginer.

Au seul énoncé de cette distinction bien comprise, ne sentons-nous pas s'éveiller en nous le désir de perpétuer pour le Canada du présent et le Canada de l'avenir ce bel héritage de nos aïeux, cette langue, cette belle langue française qu'ont parlé MM. Vallières et Papineau, et qu'avec tant de charme et de puissance parlent aujourd'hui ces dignes représentants du nom Canadien que je n'ai pas besoin de nommer; et ne convenons-nous pas de nous-mêmes que pour être préservée de l'invasion d'idiomes étrangers, elle n'aura de meilleure sauvegarde que nos historiens, littérateurs, économistes, ceux enfin qui tiennent une plume indépendante pour la protection des intérêts moraux et civils du peuple et la défense de ses droits violés?

Sans doute, nous désirons préserver de malheur notre langue, et favoriser les lettres: ce bon vouloir existe, et je crois que nous en arriverons à prendre la chose au sérieux. Ceux qui désirent faire leur part de cette tâche patriotique auraient

alors à ne plus regretter l'inutilité d'efforts mal récompensés au début. A ce compte il sera également permis d'espérer qu'on ne verra plus s'éteindre, faute de soutien, une feuille s'appelant L'avenir que de jeunes et intelligents écrivains feraient propre à fonder une littérature canadienne et qui serait elle-même un moyen d'opérer cette régénération que nous avons été indispensable.

Mais revenons-nous seulement à ce que déjà nous avons vu, il y a peu de temps, un journal, auquel le titre qu'il portait et la rédaction qui en était excellente "La Lancette Canadienne", s'élever après une existence de quelques mois, faite de l'appui de ne dit pas du public qui ne la connaissait pas, mais de toute la classe d'hommes éclairés qui devaient la soutenir? La ressource du talent, celle non moins nécessaire du courage, ne manquaient pas au jeune rédacteur de cette revue médicale, M. le Docteur J. Leprohon; les aliments cependant lui manquaient. Le très-minime patronage, que nos médecins accordaient à cette publication utile, se réduisait à huit abonnés sur un total d'environ trente-six médecins qui demeurent dans la circonscription de notre bonne ville. Huit abonnés pour une population de 36 mille âmes! Il y avait, au calcul ordinaire, un déficit énorme. Deux raisons venaient à l'expliquer, et je vous fais le juge de ce qu'elles pouvaient valoir. 1. Il était inutile de souscrire à la Lancette, si les revues médicales de l'étranger pouvaient en tenir lieu. 2. On s'était proposé de publier un autre journal dans l'intérêt de la science. Il est bon de dire de suite que la Lancette, semblable à toutes les bonnes revues étrangères, reproduisait non seulement ce que celles-ci contenaient d'intéressant pour la science, mais amotait tous les faits locaux de quelque importance aux hommes de l'art; en second lieu, que le journal en contemplation ne pouvait être plus intéressant que la Lancette Canadienne; qu'à titre de journal existant, d'ailleurs, cette dernière avait droit à la préférence. Mais ce projet d'un journal dant la naissance est en ce moment encore un problème, rappelle fort à propos la célèbre fable du héros de Lafontaine.

Mieux encouragée, notre Revue de Législation et de Jurisprudence, fondée en 1845, a une existence prospère et belle. L'honneur de ce contraste revient à qui de droit.

Il vient de paraître un "Rapport sur les missions du Diocèse de Québec et autres qui en ont déjà fait partie" pour l'année 1847. A l'imitation de ses devanciers, ce rapport est un ample recueil de lettres des Missionnaires, contenant le récit de leurs voyages, et aussi instructives par le fond qu'attrayantes par le style. On se plaît à suivre de la pensée dans les immenses forêts de l'Océan ces apôtres infatigables, qui évangélisent le Sauvage et ont ouvert à une civilisation prochaine les solitudes qu'ils parcourent. Ces lettres de nos Missionnaires offrent des pages dont les modèles se retrouvent dans le Génie du Christianisme. Veuillez me permettre d'en présenter un échantillon qui peut-être fera penser aux aspirations sublimes de Gousia-Despreaux dans son admirable ouvrage, les "Leçons de la Nature"; c'est un extrait du "Mémoire présenté à la Congrégation de la Propagation de la Foi, le 10 Octobre 1847, par Mgr. F. N. Blanchet, Evêque de Orléans."

Redirai-je à vos Eminences les magnifiques spectacles déployés parfois sous nos yeux dans les grands de cette nature géante, que au sein de l'Éternel s'est plu à retracer l'air de sa puissance créatrice? Redirai-je ces pics abrupts, dont la hauteur prodigieuse s'élève vers notre Dieu pour se glorifier de ses hauts faits dans un si beau langage? Ces glaciers aux pieds desquels un jour, bien avant l'aurore, notre bouche prononçait sur l'hostie sainte les redoutables paroles qui font de l'homme-Dieu sur la terre? Ces montagnes si gigantesques, que nous consacrons ainsi à leur souverain auteur? Redirai-je ailleurs ces scènes si douces d'une nature amie et féconde, qui nous accueillait au fond des vallées, sur les bords enchanteurs des lacs et des rivières? Redirai-je enfin cette consécration de nos personnes à Marie, la reine des anges, dans le divin sacrifice où nous nous préparons à affronter les dangers sans nombre de la perle Colombienne! dangers trop certains hélas! où douze d'entre-nous succombèrent en un jour! Croix fumées, quel souvenir, qui s'élève sur les lieux où notre douleur déposa les cadavres de ces trois enfants seuls retrouvés parmi les victimes! Croix plantée par nos mains, sur le sol d'où la résurrection les fera sortir au jour glorieux! O croix sacrée de mon Dieu, toi seule fus notre espérance!

"Oh! qu'ils sont puissants sur mon âme ces souvenirs si grands, si variés, si intimes et en même temps si sévères, que mon cœur sans cesse conserve tous les jours de ma vie! Vie éphémère, que peut être bientôt la pointe d'un rocher, le rapide d'un fleuve ou la vague furieuse des mers auront brisée au milieu de ta course!"

"Hymne sacré, que m'inspire, en ce moment, la pensée de tant de grands et de majesté, fais-toi sans cesse attendre à mon âme, pour lui apprendre à connaître et à aimer le Dieu que nous voulons servir!"

Ce qui précède est un exemple de ce que la nature peut fournir sur ce continent à l'imagination du futurateur, et de ce que nos champs, nos fleuves et nos forêts canadiennes présentent à la plume de nos jeunes écrivains qui devraient se laisser de décrire des sujets d'ordre-mors, ou d'emprunter des analogies à ce qui existe ailleurs tandis que sous nos yeux est la source de toute une littérature, de la littérature de Charlevoix.

Peu de jours se sont écoulés depuis que le rédacteur du Canadien, M. N. Aubin, a donné en deux parties une dissertation d'un grand intérêt sur le mode de communications par le Télégraphe Électrique. Le Journal de Québec, toujours attentif à répandre les notions d'utilité générale, n'en a pas dit un mot. Un discours prononcé par M. Aubin vaudrait bien, dans un certain sens, le Baume de Cerises sauvages du docteur Wistar, dont l'annonce est elle-même un fort important discours.

Une lettre du Révérend B. O'Reilly, qui publie le Canadien, attire l'attention de tous ceux qui s'occupent du premier des intérêts matériels du pays, l'intérêt agricole. M. O'Reilly remplit une mission ecclésiastique dans le diocèse de Québec, comprenant avec le comté de Stanstead un cercle de trente lieues de diamètre. La très-grande majorité de la population soumise à sa direction spirituelle se compose comme il le dit, de Canadiens-Français qui malheureusement préfèrent à la culture de leur terres; travail à gages au service des autres. C'est une coutume malheureuse qui, en s'introduisant dans nos villes, ruine l'agriculture et dégrade ceux qui l'adoptent, puisqu'elle leur fait passer de l'état de cultivateurs indépendants à celui de mercenaires. Les Canadiens influents, qui sentent aujourd'hui plus que jamais toute l'importance du système des associations, pourraient facilement suivre le conseil que leur donne M. O'Reilly de s'associer pour prendre connaissance des terres encore incultes et non achetées, qui abondent derrière les paroisses canadiennes des districts de Québec et des Trois-Rivières; association qui s'adresserait à l'émigration des familles canadiennes, qui obtiendrait pour elles les terres les plus avantageuses, qui les réunirait dans un même canton fertile, qui veillerait sur leurs premiers travaux, et encouragerait,

le récompenserait leurs succès. Ce moyen paraît être le seul remède au mal contre lequel le Correspondant du Canadien voudrait prôner nos compatriotes de la campagne.

Lundi dernier est décédé, atteint du typhus, le docteur Racey, homme estimable et d'une connaissance approfondie de son art; on le regrette universellement.

M. Théophile Hamel, peintre, avait fait deux copies très-ressemblantes du portrait de Jacques Cartier, l'une de ces copies doit être lithographiée afin de mettre chacun à même de se procurer l'image du grand navigateur qui, il y a plus de 300 ans, fit la découverte du Canada.

Nos boulangers en sont venus depuis quelques temps à ne vouloir plus vendre à crédit. Cette mesure rendra nos consommateurs de toute qualité beaucoup plus sévères sur la qualité.

La température est extrêmement froide; il a gelé fortement la nuit dernière; le temps est positivement à l'hiver.

Nous avons reçu de M. le Surintendant de l'Éducation pour le Bas-Canada un rapport du mois de juin 1847 suivi de plusieurs tableaux; nous lui offrons nos sincères remerciements. Comme les tableaux ont été publiés précédemment, nous nous contentons de livrer aujourd'hui à la publication le rapport qui les précède et les explique. D'ailleurs, ce rapport suffit et donne une idée complète des tableaux; nos lecteurs devront le lire avec attention et intérêt, et se persuader de plus en plus de tout le zèle que met M. le Surintendant pour procurer l'avancement de la belle cause de l'éducation.

RAPPORT

DU SURINTENDANT D'ÉDUCATION DU B.-C., POUR L'ANNÉE 1847.

BUREAU D'ÉDUCATION, B. C. Montréal, 16 Juin 1847.

Hon. D. Daly, Secrétaire provincial, etc., etc.

Monsieur, — En conformité du sixième article de la section de la loi des Ecoles Communes, 9 Viet. chap. 27, j'ai l'honneur de vous transmettre, avec la présente lettre, pour l'information de Son Excellence le Gouverneur-Général et des Chambres Législatives, différents Tableaux Statistiques, savoir: —

1. Un tableau du nombre d'Ecoles tenues sous le contrôle des Commissaires et des Syndics d'Ecoles, avec le nombre d'enfants qui les ont fréquentées, et le montant de l'octroi législatif accordé à chaque Municipalité pendant la période qui s'est écoulée depuis le 1er Juillet 1845, jusqu'au 1er Juillet 1846, ces Ecoles ayant été tenues sous l'opinion de la loi des Ecoles Communes, 8 Viet. chap. 41, expirée au premier de Juillet dernier;

2. Un tableau du nombre d'Ecoles tenues sous le contrôle des Commissaires et des Syndics d'Ecole, avec le nombre d'enfants qui les ont fréquentées, et le montant de l'octroi législatif accordé à chaque Municipalité, pendant les six mois écoulés depuis le 1er de Juillet, 1846, jusqu'au 1er de Janvier, 1847; ces dernières Ecoles ayant été tenues sous l'opinion de la loi des Ecoles actuellement en force;

3. Un tableau montrant le montant accordé à chaque Comté sur la balance inappropriée de l'octroi législatif pour les années 1842, 1843, 1844 et 1845, avec le nombre de maisons bâties ou réparées, et le montant de l'estimation des maisons bâties ou des réparations faites par trois arbitres nommés à cet effet. Cette aide a été accordée en vertu des diverses lois d'appropriation, et ne l'a été qu'après que j'ai été mis en possession de toutes les garanties possibles que ces immeubles étaient la propriété des diverses Corporations d'Ecole d'une manière inattaquable. Cette aide a été accordée en différents temps, depuis le mois de Mars, 1845, à différents townships, paroisses, unions de paroisses ou de townships dans l'ancienne division du Bas-Canada par différents Districts Municipaux, et enfin à différentes Municipalités telles qu'établies par l'Acte Municipal maintenant en force. Ce sont ces changements survenus dans la division territoriale de cette partie de la Province, qui m'ont empêché d'établir le montant accordé à chaque Division Municipale telle qu'à présent établie, et qui m'ont forcé de donner en bloc le nombre de maisons bâties ou réparées dans chaque Comté, avec le montant de l'aide accordée.

Les documents transmis à ce Bureau par les Commissaires d'Ecole, sur lesquels une aide a été accordée, sont: 1o. les actes de donation ou de vente de terrains consentis aux Commissaires d'Ecole; 2o. des certificats d'enregistrement par les Régistres de Comté; 3o. ces sentences arbitrales par trois arbitres nommés pour estimer la valeur des terrains donnés ou vendus, des maisons bâties ou réparées; 4o. enfin, des tableaux montrant les dimensions des terrains et des maisons, indiquant avec quels matériaux ces dernières ont été construites ou réparées, etc. Les maisons pour lesquelles du Païdo a ainsi été accordé, ont été acquises ou bâties, ou ont subi des réparations majeures depuis le premier Acte d'appropriations, qui date du mois de Décembre, 1843; et, comme on le voit par le tableau, ces maisons ne se montent pas à moins de 383, et ces immeubles, ou les réparations qui leur ont été faites n'ont pas été estimés à une somme moindre que £30,495. 19s. 0½d. L'aide accordée, qui en aucun cas ne devait dépasser la moitié du montant de l'estimation, se monte à £13,675 9s. 11d.

Le premier tableau, ou tableau des Ecoles pour l'année scolaire expirée au 1er Juillet, 1846, montre qu'il y a eu, pendant cette période, 1830 Ecoles sous le contrôle des Commissaires ou Syndics d'Ecole; que 69,887 enfants ont fréquenté dans le même temps les Ecoles sous leur contrôle, en vertu de la loi expirée au 1er Juillet dernier; qu'enfin £26,097 12s. 2d. ont été accordés en faveur de ces Ecoles sur l'octroi législatif. Plusieurs Municipalités, comme on le voit par le même tableau, n'ont pas encore touché leur part de l'octroi, soit que les autorités locales, ayant la direction des Ecoles, n'aient pas encore fait rapport à ce Bureau, soit que les Secrétaires-Trésoriers des Commissaires d'Ecole de ces localités n'aient pu certifier, conformément à la loi, qu'une somme égale à la part afférente à leur Municipalité respective sur les £50,000, a été prélevée sur les habitants. Je dois observer que c'est généralement ce

défaut de prélèvement de la somme voulue par la loi qui a empêché ces rapports d'être admis, ou qui est la cause que plusieurs Municipalités n'ont touché leur part qu'à une époque plus ou moins avancée, dans le mois de Juin même de la présente année. J'observerai aussi que, pour l'admission des rapports d'Ecole à ce Bureau, la loi a toujours été interprétée de la manière la plus libérale, comme on peut s'en convaincre, si l'on considère l'époque avancée à laquelle les rapports d'Ecole ont été admis pour l'année scolaire terminée au 1er de Juillet dernier.

Le second tableau, ou tableau des Ecoles pour les derniers six mois de 1846, montre qu'il y a eu, pendant cette période et sous l'opération de la loi actuelle, 1211 Ecoles sous le contrôle des Commissaires ou des Syndics d'Ecole, que 46,325 enfants fréquenteront ces différentes Ecoles lors des rapports qui en ont été faits à ce Bureau; qu'enfin une somme de £2693 15s. 8½d. a été accordée comme part semi-annuelle sur l'octroi législatif à ces différentes Municipalités. Comme on le voit par ce même tableau, plusieurs localités n'ont pas encore touché leur part de l'octroi, et c'est pour les raisons que j'ai alléguées en parlant du premier tableau. Je sais aussi que les Commissaires d'Ecole de plusieurs Municipalités attendent à la fin de l'année scolaire, c'est-à-dire au mois de Juillet prochain, pour faire alors rapport de l'année entière et toucher leur part de l'octroi pour douze mois, et déjà des rapports annuels commencent à entrer à ce Bureau.

Les deux Tableaux d'Ecole que j'ai l'honneur de soumettre à Son Excellence le Gouverneur-Général et aux Chambres Législatives, ne vous fournissent donc pas malheureusement les données requises pour juger précisément d'une et d'une manière comparative de l'opération des deux dernières lois des Ecoles Communes. Mais il ne sera pas sans doute indifférent de comparer le résultat du premier tableau qui accompagne cette lettre, avec ceux que j'ai déjà en l'honneur de soumettre au Gouverneur-Général et aux Chambres pour chaque des années 1842, 1843, 1844 et pour la première partie de 1845, sous l'opération de la loi de 1841.

Il n'y eut en 1842, que 393 Ecoles sous le contrôle des Commissaires fréquentées par 1302 enfants; mais, sur ma demande, le Gouverneur-Général en Conseil voulut bien accorder une part de l'octroi législatif à 406 autres Ecoles, fréquentées par 3123 enfants, dont les Instituteurs avaient refusé de se soumettre au contrôle des Commissaires d'Ecole. Une somme de £9290 7s. 6½d., sur les £50,000, fut accordée par le Gouvernement aux unes et aux autres. Le prélèvement dans les paroisses et townships, ou unions de paroisses et de townships, s'était fait sur le principe de la contribution volontaire; et la somme totale prélevée ainsi fut de £9023 10s. 6½d., dont une grande partie, je pense, ainsi que pour les années suivantes, fut formée au moyen des contributions mensuelles. Il ne fut pas souscrit un seul denier dans les grands Districts Municipaux de Bonaventure et de Gaspé; et on ne souscrivit que £55, dans le District de Chaudière, et £44 19s., dans celui de Sydenham.

En 1843, il y eut 1275 Ecoles sous contrôle, et 23 Ecoles indépendantes, auxquelles le Gouvernement Exécutif permit encore de faire une part sur l'octroi législatif. Le nombre d'enfants qui fréquenta les unes et les autres, fut de 39,397, et la somme accordée pour le soutien de ces Ecoles sur les £50,000, fut de £17 13½ 18s. 8½d.

Il n'y eut d'admis, en 1844 et depuis, que des Ecoles sous contrôle, et le nombre s'en monta, en 1844, à 1832. Elles furent fréquentées par 61,630 enfants, et une somme de £25,409 9s. 9½d., leur fut accordée sur les £50,000.

pour la première partie de 1845, il fut fait rapport à ce Bureau de 1735 Ecoles, qui avaient été fréquentées par 59,389 enfants. La part de l'octroi législatif que touchèrent les Commissaires d'Ecole pour ces six mois, de £12,713 16s. 6d.

Le tout humblement soumis. J'ai l'honneur d'être, Monsieur, Votre très humble et très obéissant serviteur, J. B. MEILLEUR, S. E.

— Nous donnons dans la feuille de ce jour l'intéressante etre que M. B. O'Reilly vient d'adresser au Canadien de Québec. Nos hommes d'état ne sauraient trop considérer la terrible vérité qu'elle contient, et tous nos Canadiens devraient la méditer bien profondément. Car pour un grand nombre, il ne s'agit pas seulement de la perte de leur langue et de leur nationalité, mais il s'agit de la perte de leur religion. Nous attirons donc de nouveau l'attention de nos lecteurs à ce sujet important, et ne pouvons mieux faire que de leur dire de lire la lettre en question qui paraît dictée par un sentiment de pur patriotisme et de religion.

FAITS DE TOUTES SORTES.

DIVISION.

DU DISTRICT DE MONTREAL.

Nous lisons le passage suivant dans le Packet de Bytown du 23 courant:

"On prépare actuellement un Bill pour la Division du District de Montréal; il sera présenté durant la prochaine session par le Procureur-Général-Est. On formera un nouveau District qui comprendra, nous dit-on, tous les Townships du Bas-Canada situés au-dessus de la Seigneurie d'Argenteuil. Aylmer sera probablement la Capitale du nouveau District. C'est ici une concession de la part du Gouvernement qui sera d'un grand avantage pour le Comté de l'Ottawa. Les habitants des Townships supérieurs ont depuis très-longtemps agité cette mesure, et c'est sans doute bien satisfaisant pour eux d'apprendre qu'à la fin de leur accordée l'accomplissement de leurs desirs."

— La Minerve d'hier soir contient un article éditorial intitulé, "Probabilités d'une dissolution du Parlement." Dans cet article la Minerve fait remarquer que plusieurs des ministres actuels ont visité leurs comtés, que le bruit courait en faveur de cette dissolution, que des lettres de personnes bien informées sont écrites dans le même sens, qu'un des ministres lui-même a parlé il y a quelques jours à l'appui de cette nouvelle, qu'en un mot tout nous préage une dissolution du parlement. Avec la Minerve, nous disons aux populations de bien se préparer, de se préparer immédiatement à cet événement. Car comme nous l'avons déjà dit bien des fois, si a

peuple veut avoir de bonnes lois, s'il veut être bien gouverné, s'il veut ne pas être esclavé, il faut qu'il fasse un choix judicieux parmi les candidats qui demandent des suffrages. Ainsi nous le répétons, nos populations doivent regarder ce sujet comme celui qui est le plus important pour elle; elles doivent s'assembler pour voir quels hommes sont les plus dignes de leur confiance, et aux élections prochaines il faut qu'elles sortent de leur apathie et qu'elles veillent sur leur droit de leur grand droit de suffrage!

— Nos lecteurs doivent remarquer quelquefois dans notre feuille des incorrections évidemment l'œuvre des typographes. Nous espérons qu'ils y suppléeront et qu'ils nous passeront ces petites fautes qu'il nous est très souvent impossible de faire disparaître, vu l'abondance des matières. C'est ainsi qu'ils doivent avoir remarqué dans notre feuille de mardi qu'on disait que le temps était doux, mais très froid; on eût dû lire et mettre clair au lieu de doux; mais il paraît qu'il ne faisait pas encore assez clair!

— Nous avons oublié d'attirer l'attention de nos lecteurs à l'annonce de M. Rolland, libraire. Ce Monsieur mérite l'encouragement du public par le zèle qu'il déploie dans sa branche et les soins qu'il prend pour la perfectionner. — Voir l'annonce.

Incendie. — Mardi matin, vers 3 heures, le feu éclata dans une maison en briques, appartenant à M. Nelson. Elle est située sur la rue Panet, dans le faubourg Québec, derrière l'église des méthodistes. Elle a été totalement consumée — Le temps continue à être clair, mais froid.

La santé de Mgr. Prince ne s'améliore pas; S. G. est dans le même état qu'à mardi dernier; En sorte qu'on est encore dans une grande inquiétude.

— Aux abris de la Pointe St. Charles, il meurt encore tous les jours de 15 à 16 personnes, et le nombre des malades, n'était pas moindre avant-hier que 749! Quelle perspective pour l'hiver!

— Depuis le commencement de la saison, il est mort à Québec, à la Croix-Isle et à bord des vaisseaux 3000 émigrants.

— Le Packet nous apprend qu'aux dernières assises de Bytown, le Juge McLean dans sa charge au grand Juri a remporté avec plaisir qu'il n'y avait aucune cas criminel à juger, et il en a félicité les habitants du District.

— Ce que dans le township de Hull on fait des démarches pour y former une Société d'Agriculture.

— D'après les journaux de Philadelphie et de la Nouvelle-Orléans, il paraît bien certain que Santa Anna a résigné sa charge de Président de la République et que Pena-y-Pena a été nommé en sa place. Le Courier des États-Unis que nous recevons à l'instant et à l'Éditeur duquel nous offrons nos remerciements, nous apprend en outre que les points importants, les points sur lesquels on craint des attaques ou vers lesquels se concentre l'intérêt pour d'autres motifs, sont, Mexico, Queretaro et Puebla. A Queretaro, le congrès Mexicain doit, dit-on, s'assembler. D'une autre part, Urrea, à l'été de ce à 12000 hommes serait, dit le Courier des E. U. sur le point d'attaquer la ligne Américaine sur le Rio Grande. On en saura probablement plus long dans quelques jours.

— Le 17 du courant, Mgr. Timon, nouvel évêque de Buffalo, a été consacré à New-York. Le Prêlat consécrateur était Mgr. Hughes assisté de NN. SS. McClosky et Walsh. Mgr. Kenrick, évêque de Philadelphie, prononça à cette occasion un magnifique discours sur la dignité de l'Épiscopat.

Le nouveau diocèse d'Albany comprend tout le territoire situé entre les frontières septentrionales et orientales de l'État. La ligne septentrionale de la Pennsylvanie prolongée à travers le Connecticut, et les limites orientales des comtés de Cayuga, Tompkins et Tioga. (Nous tirons ces détails du Freeman's Journal.)

— D'après le Daily Orleanian du 12, les États de New-Hampshire et de Missourri ont désigné le 25 novembre comme devant être un jour de remerciements et de prières-Trouvantes pour ses bienfaits et ses bénédictions.

— Le Daily Orleanian du 13 nous apprend que la convention Whig du Massachusetts a recommandé M. Daniel Webster à la considération favorable de la Convention Nationale (Whig) comme candidat à la Présidence des États-Unis.

— Le manque d'espace nous force encore à déléguer la publication des remarques de la Revue Canadienne à propos du discours de M. Mondelet. Ces remarques ne peuvent perdre de leur importance, car elles portent sur un mal qui existe encore parmi nous. Nous les donnerons mardi.

CORRESPONDANCES.

REÇU DE

M. P. B. Québec, lettre; réponse mercredi.  
M. O. C. Québec, lettre et paquet; acceptez nos remerciements.  
M. G. F. B. Montréal, note; la feuille du 5 avec celle-ci.  
M. . . Québec, lettre; la "note" dont vous parlez; ne vous était pas destinée; d'ailleurs, nous ne pouvons demander mieux; nos remerciements.  
M. L. F. Québec, note; tout se fera comme demandé!

BULLETTIN COMMERCIAL.

Buffalo, 28 oct. 1847.  
Fleur, \$5 50, \$5 53, \$5 56, \$5 60; 3000 barils vendus dans les 24 heures.—Blé, 15500 minots à \$1 03, \$1 05, New-York, 28 oct. 1847.

Fleur, \$6 50, \$6 62½; 8000 barils vendus dans les 24 heures.—Blé, \$1 35, \$1 37½.  
Montréal, 28 oct. 1847.

Fleur, 29c. 6d. à 30c.—Blé, 18000 minots vendus de puis 4 jours à 5c. 9d. et 6c. par 60 lbs.  
Extrait de la Gazette de Montréal.

NAISSANCE.

Le 26, La Dame de Félix Hamel a mis au monde un fils.

DECES.

En cette ville, hier avant-midi, après une longue maladie, soufferte avec une grande résignation, M. Yves Tessier, peintre d'histoire et de portrait, âgé de 47 ans. Ses funérailles auront lieu samedi prochain, à 8 heures.

En cette ville, le 27 du courant, à 10½ heures du soir, Dlle. Mathilde Robillard, fille de M. Jos. Robillard, après une maladie de dix mois.

BANQUE D'ÉPARGNES

DE LA CITÉ ET DU DISTRICT DE MONTREAL.

LUNDI prochain le 1er Novembre, étant Fête d'Obli-gation (La TOUSSAINT,) il ne se fera pas d'affaires ce jour là à cette Institution.

JOHN COLLINS, CAISSIER.

29 Octobre 1847.

(DU CANADIEN.)

Québec, mardi 12 octobre 1847.

Monsieur le Rédacteur, — J'ai longtemps hésité à vous adresser les réflexions suivantes; mais, ayant consulté quelques amis dont je dois respecter l'opinion, je me suis décidé à placer devant vos nombreux lecteurs et tout le public canadien, l'exposé de l'état et des besoins de la population catholique dans les townships de l'Est. M. M. Mission, dans le diocèse de Québec, comprend tout le comté de Sherbrooke, avec une partie du comté de Drummond; en outre, je suis depuis onze mois chargé de la desserte des missions de Stanstead et de Stukeley, situées dans le diocèse de Montréal, et comprenant tous le comté de Stanstead et une partie de celui de Shefford; le tout faisant un cercle de trente lieues de diamètre, si l'on considère que je suis obligé d'administrer à la population catholique voisine de la frontière, tous les secours du saint ministère.

Comme je me suis trouvé dans la nécessité de parcourir, en personne, les différents postes de cette vaste mission, je puis parler sciemment de l'état spirituel et temporel des milliers de Canadiens-français et d'Irlandais catholiques commis à mes soins. Je me ferai un devoir de ne point exagérer la peinture de leur destitution spirituelle.

Je ne saurais dire au juste le nombre total des fidèles de ma desserte; dans les cinq stations principales qui possèdent des chapelles, je me vois toujours entouré d'un peuple bien nombreux, et dont le nombre va toujours s'augmentant avec rapidité. La très-grande majorité se compose de Canadiens-français.

Ceux-ci viennent, pour la plupart, travailler à la journée, ou s'employer aux manufactures de Sherbrooke et autres lieux. Ils sont bien pauvres. Quelques-uns d'entre eux ont acquis, par leur persévérance et leur industrie, une assez jolie indépendance. Malheureusement, ceux-ci font exception à la pauvreté qui domine chez leurs frères. Les Irlandais, de leur côté, au bout de quelques années après leur arrivée dans les townships, réalisent un bien-être qui contraste avec leur premier dénuement.

Quelles sont les causes du succès des derniers, pendant que les premiers vivent et meurent généralement pauvres? D'abord la population canadienne-française qui afflue vers cette partie de la province, vient, famille par famille, s'établir au milieu des Américains, au lieu de chercher les territoires fertiles et encore incultes, qui ne manquent point par chez nous. Les Canadiens, pères de familles comme jeunes gens, aiment mieux travailler à la journée que de se fixer sur une terre. Encore, s'ils prennent une terre à défricher, sont-ils presque tous dans l'habitude de négliger leur propre champ pour cultiver le champ du voisin américain. De là vient qu'ils gagnent plus facilement, mais perdent leurs propres récoltes, et n'avancent point dans la culture de leurs terres. Puis cet argent, acquis aisément, se dissipe de même. Au contraire, les émigrés jacobins plus péniblement et persévérément le lot qu'ils ont choisi; ils préfèrent le soin, plus grand d'abord mais plus rémunérateur ensuite, des quelques arpents qu'ils éclaircissent avec une gauche lenteur, à la tentation d'avoir de l'argent comptant au service des voisins. Assez rarement les voit-on abandonner leurs fermes et leurs familles pour aller chercher de l'emploi aux factoreries de Lowell et de Manchester; et quand ils y vont, ils peuvent se convaincre qu'ils s'enrichissent et plus sûrement et plus vite, en s'attachant à leurs terres et à leurs familles.

Ainsi il y a une double cause de l'état comparatif d'indigence où reste notre population canadienne-française vis-à-vis des personnes d'une autre origine. Ils aiment à s'employer pour les autres, et ils ne restent point assez longtemps sur leurs terres.

Les Américains les trouvent adroits en tout, les aiment d'ailleurs pour leur caractère doux et poli, et leur donnent toujours des gages élevés. Voilà ce qui fait qu'ils ne demeurent point stationnaires.

Puis, venant les uns après les autres, s'éparpiller sur la surface de cette contrée, ils sont pour ainsi dire noyés au milieu des Américains. Ils se trouvent dans la nécessité d'apprendre la langue de ceux qui les emploient. Leurs enfants sont placés dès l'âge de dix ou douze ans dans les familles américaines. Ils perdent leur langue, apprennent celle de leurs maîtres; ils oublient la politesse exquise de leurs pères, et contractent les allures rudes et républicaines de ceux qui les entourent. Sans écoles où ils puissent s'instruire dans la connaissance de leur langue naturelle, sans école où ils puissent recueillir même les éléments de l'instruction religieuse, il n'est point étonnant, si en cessant de parler français, un trop grand nombre, hélas! cessent aussi d'être catholiques et Canadiens.

Je passe légèrement par-dessus cette plaie dont je trouverai l'occasion, dans la suite, de montrer toute la profondeur. Que faut-il faire pour empêcher que des milliers de Canadiens-français, maintenant éparés sur toute l'étendue des Townships de l'Est, ne perdent point leur langue, leur amour de la nationalité et enfin, leur religion?

J'invite ici l'attention de tous les hommes véritablement canadiens et catholiques; car on ne devrait pas plus se parer ces deux qualités chez nous, que celles d'Irlandais et de Catholiques. J'invite l'attention sérieuse, l'active coopération de tous les véritables patriotes. Je n'ai en vue que le bien, et le plus grand bien, de mon peuple; devant Dieu, ma conscience, et mon pays adopté, je n'hésite point à indiquer ce qui me semble l'unique et le plus prompt remède.

1. Qu'on empêche le surcroît de la population canadienne-française des paroisses qui bordent le St. Laurent, de ce dériver par familles, par individus, par groupes isolés, vers les townships ou vers les Etats-Unis. Quand est-ce que le clergé canadien usera enfin de son influence légitime, pour empêcher cette belle et précieuse jeunesse d'affluer vers nous, de passer les frontières, et d'aller se perdre dans les villes manufacturières des Etats limitrophes? Former une association de prêtres et de laïques, qui aurait pour objet de prendre connaissance des terrains encore incultes et non achetés, qui abondent derrière les paroisses canadiennes des districts de Québec et des Trois-Rivières; association qui présiderait à l'émigration des familles canadiennes, qui obtiendrait pour elles les terres les plus avantageuses; qui les réunirait dans un même canton fertile, qui veillerait sur leurs premiers travaux, et encouragerait, récompenserait leurs premiers succès. Me dira-t-on qu'une telle association n'est point nécessaire, n'est point possible, et ne serait un plus que peu utile? Pour démontrer sa nécessité, il m'eût été facile de faire une peinture plus vive, et pourtant plus vraie des besoins moraux et physiques de mon peuple; j'ai voulu éviter les tableaux hautement colorés. Ce que j'ai dit, néanmoins, suffira à quiconque aime son pays et ses compatriotes, et lui fera sentir l'urgence de la mesure que je propose.

Quant à la possibilité d'une association chargée de veiller aux intérêts politiques et religieux des catholiques des townships de l'Est, je n'ai qu'un mot à dire: Il y en a de semblables pour les émigrés Ecossais, pour ceux qui viennent d'Angleterre. Au nom du sens commun, pourquoi n'y en aura-t-il pas pour les Canadiens-français? Voyez la florissante colonie d'Ecossais établie à Eaton! Ils viennent de bâtir une chapelle, ils vont avoir un ministre parlant leur langue maternelle, le *Gallique*. Ils se tiennent toujours ensemble, parce que des hommes influents les protègent, les favorisent, les dirigent. Et toute l'histoire de l'établissement du Haut-Canada présente, jusqu'à ce jour, une série de faits semblables. Des colonies entières laissant leur sol natal, s'établissant au sein d'une même région, et croissant ensemble en prospérité et en influence. Et les Canadiens-français, qui n'ont pas leur pays d'enfance à laisser, ni l'atlantique à traverser, ni un sol nouveau, ni un nouveau climat à affronter, vous les voyez tous les ans partir d'un milieu de vous, non pas pour former des établissements distincts, des colonies prospères et indépendantes mais s'engouffrant au sein de la population américaine, et leurs descendants, au bout de quelques années, ne conservent de trace de leur origine qu'un nom estropié! Voyez donc si les émigrés Ecossais ou Anglais sont perdus de vue par leurs riches et influents compatriotes en Canada. Non, ceux-ci comprennent que leur propre importance civile et politique dépend de l'appui que leur doit donner un jour la jeune colonie dont le berceau leur est confié; que leur prépondérance politique est attachée à l'édification qui les lie à leurs compatriotes. Et qui d'entre nos législateurs Canadiens-français, a jamais donné seulement une heure de sérieuse réflexion à cet élément immense de force actuelle et de puissance future qui est concentré dans la population canadienne des townships? Pense-t-on à la centraliser, à la retenir dans les limites de la nationalité? Pense-t-on, dans les lois d'éducation passées et présentes, à faire pour elle une allocation, une provision spéciale, rendue nécessaire par les circonstances malheureuses qui entourent son établissement chez des étrangers?

Assez pour cette fois, M. le rédacteur; la faiblesse où m'a laissée une grave indisposition m'interdit pour le moment, de continuer mes réflexions. En attendant que vous receviez de moi une nouvelle épître, veuillez accepter l'assurance de ma parfaite considération.

B. O'REILLEY.

ACADEMIE

POUR LES JEUNES DEMOISELLES

QUI sera ouverte à St. JEAN DORCHESTER, district de Montréal le 15 octobre prochain, par les SOEURS si avantageusement connues de la Congrégation de Montréal.

Cette nouvelle Institution, comme toutes celles que dirigent les Soeurs de la Congrégation, comprendra dans son plan d'éducation, toutes les branches d'enseignements qui peuvent entrer dans l'éducation des enfants de toutes les classes de la société. Outre la lecture, l'écriture, l'arithmétique et la grammaire en langue française et anglaise; les autres branches d'une éducation complète, comme la géographie, l'histoire, la littérature, les ouvrages à l'aiguille de toute espèce, le dessin, la musique, etc. etc. seront enseignés dans ce nouvel Etablissement, aussitôt qu'il y aura un nombre suffisant d'élèves qui demanderont cette partie de l'enseignement, et qui seront prêtes à le recevoir.

Les jeunes personnes seront admises dans l'Institution sans aucune distinction de croyance religieuse, et elles y jouiront d'une entière liberté de conscience; cependant, à raison du bon ordre nécessaire dans une Institution de ce genre, toutes devront se conformer aux exercices du culte extérieur de la maison.

Les prix de la pension et de l'enseignement seront réduits; et on pourra les connaître en s'adressant à ces Dames à leur raison à St. Jean, le premier, ou après le premier octobre prochain. Les branches d'une éducation libérale et soignée, comme le dessin, la musique, etc., seront payées à part.

Pour l'habillement et le trousseau, on n'exige rien en particulier; cependant il serait bon de voir les Soeurs à ce sujet.

On ne prendra aucune pensionnaire pour moins de trois mois; et pour éviter le dérangement dans les classes, il n'y aura point d'autre vacance accordée aux élèves, que la vacance annuelle de quatre semaines, à la fin de juillet, ou au commencement d'août.

A la fin de chaque année scolaire, il y aura un examen public et des prix et récompenses seront décernés aux élèves, qui se seront distinguées par la bonne conduite, l'application et le succès. St. Jean, août 1847.

BANQUE D'ÉPARGNES DE LA CITÉ

ET DU DISTRICT.

EXTRAIT

1er. avril 1847.

BALANCE due ce jour aux Dépositants, tel que montré par l'état, £29250 3 9

31 juillet.

Montant déposé du 1er. avril à ce jour, £11477 18 6  
Montant retiré, 21410 13 6

20067 5 0

Balances due ce jour aux dépositants, £49417 8 9

Par ordre du Bureau,

JOHN COLLINS,

Cassier,

Bureau de la Banque d'Épargnes de la Cité et du District, No. 46, Grande rue St. Jacques.

AVIS.

PHARMACIE CANADIENNE.

Rue St. Jean, No. 24.

QUEBEC.

Le Public rencontrera à la PHARMACIE CANADIENNE du Soussigné, en sus des avantages des prix et de la qualité des remèdes, un plus grand encore, celui de sa QUALITE DE MEDECIN, qui est une garantie de l'apropos des remèdes et des directions qu'il donnera à ceux qui voudront bien l'honorer de leur confiance; avantage que n'offre NUL AUTRE ETABLISSEMENT en ce genre à Québec et qui est cependant le point le plus important en Médecine.

Il a maintenant en son Etablissement un GRAND ASSORTIMENT

DE MEDECINES, DE REMEDES A PATANTES, DE DROGUES A TEINTURES, DE PARFUMERIES FRANÇAISES, ANGLAISES, ET DE SA PROPRE FABRIQUE.

Et aussi:—

DES BATTERIES ELECTRO-MAGNETIQUES, ET DES BOITES DE REMEDES HOMEOPATHIQUES, ETC., ETC., ETC.

Le tout à des prix réduits; et à cinq par cent d'escompte pour chaque achat au-dessus de deux louis argent comptant.

O. GIROUX, M. D.

PHARMACIEN, ETC. QUÉBEC.

19 Octobre 1847.

L'ORIENT,

OU

VOYAGE

EN ARABIE, EN PERSE, EN

EGYPTE, EN CHYPRE, EN

SYRIE, EN ARMÉNIE, EN

ARMÉNIE, EN TURQUIE.

PAR M. L. GINGRAS,

Prêtre, Membre du Séminaire de Québec.

CET ouvrage en deux volumes in-octavo formant plus de MILLE PAGES est maintenant prêt et sera livré immédiatement aux souscripteurs, à domicile. Ceux de la campagne sont priés de préparer le montant de leurs souscriptions; l'ouvrage leur sera transmis ou ils pourront se le procurer de suite en s'adressant à M. G. N. GOSSELIN, agent pour Montréal, No. 96, rue St. Urbain, ou à l'Évêché. Les personnes qui n'y ont pas souscrit pourront s'en procurer, en s'adressant de suite à MM. FABRE & CIE., vu qu'il n'en a été frappé qu'un très-petit nombre d'exemplaires au-delà de ceux qui ont été retenus d'avance. Montréal, 8 octobre 1847.—q.

LIBRAIRIE CATHOLIQUE

DE

J. B. ROLLAND,

24, RUE ST. VINCENT,

MONTREAL.

On trouvera constamment à cette adresse toutes espèces de livres et fourniture d'école, ainsi qu'un assortiment de livres de prières: le tout à des PRIX TRES-REDUITS. Montréal, 21 octobre 1847.

LIBRAIRIE ECCLESIASTIQUE.

LES Soussignés ont l'honneur d'annoncer au public et à leurs amis qu'ils viennent de transporter leur Atelier, rue Notre-Dame, vis-à-vis le Séminaire, où, tel qu'ils l'ont dernièrement annoncé, ils ont ouvert une Librairie sous le nom de

LIBRAIRIE ECCLESIASTIQUE.

Il est constamment en main des Livres de Morale et de Religion, et tout ce qui est nécessaire aux Ecoles Chrétiennes. Ils espèrent que le patronage du public et particulièrement du clergé catholique ne leur fera pas défaut, vu la supériorité de leurs articles et l'excellence des ouvrages qui sortent de leur échoppe. Enfin ils se font tout en leur pouvoir pour satisfaire ceux qui les patroneront. CHAPELEAU ET LAMOTHE. Montréal, 14 sept. 1847.

PENSIONNAT DES DAMES DU SACRE CŒUR.

LES DAMES DU SACRE CŒUR, à St. Jacques de l'Achigan, désirent informer le public qu'elles ont ouvert de nouveau leurs Classes le premier de septembre. Ces Dames enseignent toutes les branches de l'Éducation nécessaires ou utiles aux jeunes Demoiselles; telles que la lecture, l'écriture, la grammaire, la géographie, l'arithmétique, la musique, le dessin, la couture, etc. etc. Quant au trousseau, on peut savoir les particularités en s'adressant à leur couvent. La pension est de £12 10 0. 17 septembre 1847.—un.

MANUEL

DE

TEMPERANCE,

PAR LE R. P. CHINIQUY.

RELIÉ A L'USAGE DES ÉCOLES.

Se vend chez MM. FABRE & CIE.

“ “ MM. CHAPELEAU & LAMOTHE.

“ “ A L'ÉVÊCHE.

21 sept.—qm.

PROSPECTUS.

MEMOIRES HISTORIQUES

SUR

L'ÉGLISE DU CANADA,

ET LE

PAYS EN GÉNÉRAL,

DE

1534 à 1847.

Le Révérend M. Paquin, Prêtre, curé de Saint-Eustache, est sur le point de publier l'ouvrage dont nous venons de donner le titre.

Déjà le Prospectus a été publié par la Presse Canadienne. [Voir Mélanges Religieux... Revue Canadienne... Minerve.]

Le No. du 23 avril dernier, [Mélanges Religieux...] contient deux lettres remarquables adressées à M. le curé Paquin, par des personnes recommandables dans la société, qui ont pu parcourir, apprécier et juger les Mémoires Historiques sur l'Église du Canada, etc.

En publiant aujourd'hui le fruit d'un grand nombre d'années de travaux, de recherches, de consultations faites avec le plus grand soin, M. Paquin cède au désir de ses nombreux amis. Cette publication n'est pas pour lui une opération mercantile, qui ne conviendrait pas à un caractère sacré dont il est revêtu: c'est une dette qu'il entend payer à l'Église du Canada, comme à son Pays.

M. le curé Paquin n'a pas eu la prétention d'écrire l'histoire de l'Église du Canada, pas plus que l'histoire de son Pays; les travaux apostoliques auxquels il s'est dévoué, ne lui auraient pas permis. Il a d'ailleurs bien compris que l'histoire d'un Pays comme le nôtre, surtout devant être l'ouvrage de des temps plus reculés, pour pouvoir être marqué de l'échelle de l'indépendance et de l'impartialité. Et c'est pour cela qu'il a voulu que l'ouvrage soit écrit par des contemporains, qui a pu y être mêlé soit par ses amis politiques, ne peut prétendre au titre d'historien; quelque soit sa position sociale, l'indépendance de son caractère.

Les Mémoires de M. le curé Paquin sont de riches matériaux pour l'histoire du Canada. M. Paquin ne veut pas, comme Pavare, pour seul de ce précieux trésor. Il veut fournir à la jeune génération sur laquelle repose aujourd'hui l'avenir de la nationalité canadienne, les moyens faciles de suivre les travaux de leurs pères, de s'éclairer pour remplir leur mission de l'exemple du passé; puis enfin de saisir la plume de l'historien, pour classer les faits accomplis. Récompenser, blâmer les corps politiques, les citoyens pour la part qu'ils ont pu y prendre.

M. le curé Paquin a fouillé partout; Archives Ecclésiastiques, Bibliothèques particulières des Séminaires, des Evêchés, des Cures, des Communautés Religieuses, Archives des Greffes de nos Cours, etc., il a tout mis à contribution, et pour cela il n'a épargné ni soins, ni dépenses. Dans ses Mémoires, pas un fait qui ne soit vrai, pas un événement qui n'ait été constaté d'une manière authentique. Ce laborieux et infatigable Ecclésiastique a eu devoir joindre à ces Mémoires une riche galerie biographique qui contiendra tous les noms des citoyens qui se sont distingués par des services rendus au Pays, à quelque titre que ce soit.

Tableau des Membres du Clergé, avec des notes sur chacun d'eux. Idem. des Membres des Communautés Religieuses, Pères Jésuites, Récollets et autres, etc.

Tableau des Fondatrices des Communautés Religieuses de Femmes, Ursulines, Congréganistes, etc. Supérieures, Membres de l'Administration, etc. Tableau des principales familles, dont les noms sont liés à l'histoire du pays. Généalogie, etc. Notice sur MM. les Artistes, les Peintres, les Hommes de Lettres, les Mécaniciens, les Négociants, etc.

Notices sur toutes nos Églises, époques de leurs fondations, comprenant le détail de tout ce que ces établissements renferment de précieux, comme Tableaux, Sculptures, etc.

Nous ne pourrions pas plus loin cette récapitulation, ce qui pourrait être fastidieux.

En résumé, nous dirons en un mot, que les Mémoires de M. Paquin sont une riche mosaïque où chacun peut puiser à son gré, et trouver des faits qui sent de nature à intéresser soit comme homme public, soit comme simple particulier, à quelque classe de la société qu'il appartienne.

MM. FABRE ET CIE., Rue St. Vincent; CHAPELEAU ET LAMOTHE, Rue Notre-Dame, vis-à-vis le Séminaire; J. B. ROLLAND, Rue St. Vincent; et l'Imprimeur LOUIS PERRAULT, sont chargés de recevoir la souscription, tant pour la Ville que pour la Campagne.—L'ouvrage se souscrit aussi au Bureau des MÉLANGES.

L'ouvrage se composera de trois beaux volumes in-8vo. sur caractères neufs et papier superfine. Il paraîtra par livraison d'un volume tous les trois mois, si la liste des abonnés assez forte pour assurer les frais de l'impression. Chaque volume coûtera 5s. broché, ou 5s. 6d. cartonné, payable lors de la livraison. 28 septembre 1847.—no.

ARCHITECTURE.

CHS. BAILLARGE, ARCHITECTE, au vieux Château St. Louis, Haute-Ville, Québec.